VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, canal 13 et bornés par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1888, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désignés par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyot le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues B. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue B. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprennent un magasin en rez-de-chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin double et résidences en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large du dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données par un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendues subdivisées d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne intérieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie le de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles; attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-dessus désignée par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans ledit Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, s'ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. E. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Hickerville, maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs la balance à un ou deux ans de crédit 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et ad-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

J. L. Onorato. **J. L. Onorato.** **J. L. Onorato.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 15 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et pourlaville et cité d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 5 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, Lne, les propriétés foncières comme suit:

La Manufacture ou Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi à environ quatre mille et demi au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quarante vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre-vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur, approximative de trois cent cinq pieds six pouces et douze lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villars, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant Charles G. Rabenstich, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du fret pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de la propriété de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Sarpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils, charbon, matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant ensemble avec un droit de se servir des profits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902 conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fiber Board Company, la Southern Fiber Company et C. Tennant Lee, administrateur ou gardien pour lui-même et associé à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux ici enregistrés et particulièrement comme il est démontré dans la pétition et ordre de cour ci-dessus mentionnés devant être vendus comme une usine complète et en gros.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, après la date, faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais du notaire Wm H. Benandin, pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau 910 rue Gravier, Nlle-Orléans, Lne.

P. A. Leleng Jr. A. W. Cooper, avocats pour le recevoir.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ELLEN McNULTY, Veuve de John Clancey.

No 84,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 7 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 24 novembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les No Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui y appartiennent et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Cnio, Liberté et Howard, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No Onze sur un plan de C. H. Hedin, architecte, daté du 21 avril 1851, déposé parmi les registres de T. O. Sta K, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Le dit lot mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 3 pouces de face à la rue Erato, 32 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 103 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté, et 109 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2 étant la même propriété acquise par la défunte, Ellen McNulty, veuve de John Clancy, de la succession de John Ryan par acte passé pardevant George Montgomery, notaire, le 26 mai 1905, livre des transferts 202, folio 551, et décrétant un partage par licitation de ladite propriété entre ladite plaignante et ledit défendeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant de chaque côté galerie sur le devant et quatre chambres, cour, hangar et citerne, etc.

Conditions—Sq/4 Un tiers ou plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité une confession de jugement et 1q/24 pour du comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers qu'après le passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,186—Division B—Attendu que Alice Farrell, femme soie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Farrell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Martin H. Mason, avocat.

29 déc—jan 2 7

Succession de Chas. H. Hanna.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. — No 88,245 — Division C— Attendu que Robert Hanna a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Chas H. Hanna, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut connaître d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition — Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. K. A. O'Sullivan, avocat

1 jan—1 5 10

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la Liquidation de "Novelty Store".

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No — — — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette Liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par W. C. Murphy, T. J. Byrnes et Phineas Moses, Liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds de ladite succession conformément audit compte distribués. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. B. Leonard et Dinkelspiel, Hart & Darby, avocats pour les Liquidateurs.

20 déc—29—jan 2 7

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple "Home"

Dans un joli voisinage.

1722 rue Quatrième, entre les rues Carondelet et Baronne.

SUCCESSION DE ESTHER MENDES.

No 85,539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 2 février 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 décembre 1908, par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1722 rue Quatrième, et comprenant un joli cottage simple, contenant 6 chambres, chambre à bain, etc, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Quatrième, Carondelet, Baronne et l'avenue Washington, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 6 mai 1887, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de 111 pieds 6 pouces du coin des rues Baronne et Quatrième et mesurant 32 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en des billets de l'acquéreur portant la date de l'adjudication, et valant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payables à 1 et 2 ans respectivement après la date, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets et toutes les clauses usuelles et confirmées de sécurité et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

F. J. Dreyfous, A. D. Danziger, avocats.

2 jan—2 3 10 17 24 31—fev 2

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE SIMPLE

SUR UN BON TERRAIN.

1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR.

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Burre.

No 87,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Roman et Aubrey (maintenant Nouveau St-Bernard), mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 59 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O'Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Condition—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payables en un et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour où ils sont dates jusqu'à complet paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON ILET DU TROISIEME DISTRICT, Comprenant vingt-huit terrains.

RUES CLAIBORNE, GORDON, BENTON ET PROSPER.

Successions de Nicolina Celluffo Barracco et Antonino Barracco.

Nos 84,585 et 86,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi, 5 janvier 1909.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la 30 novembre 1909 et d'un autre ordre daté le 3 décembre 1908 de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot A sur un arpentage fait par C. Unna Lewis, voyer, daté du 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par K. H. Purcell à John M. Entoulas, daté du 16 juin 1902 passé pardevant H. L. Loomis Jr, notaire d'après lequel voyer ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente (130') pieds, trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple bien construit retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et chemin pour voiture avec grand hangar dans le fond et une chambre pour véhicules et animaux.

Conditions—Comptant, les taxes de 1908 devant être payées par l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 déc—19 23 27—jan 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple "Home",

928 Rue Nord Lopez, entre les rues Dumaine et St-Philippe, près des Chars, Eglise et Ecoles.

Succession de Celina Boutte, veuve en premier mariage de Abner Olivier et en deuxième mariage de Belluche Chauvin.

No 87,525—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 12 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 17 décembre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot A sur un arpentage fait par C. Unna Lewis, voyer, daté du 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par K. H. Purcell à John M. Entoulas, daté du 16 juin 1902 passé pardevant H. L. Loomis Jr, notaire d'après lequel voyer ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente (130') pieds, trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple bien construit retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et chemin pour voiture avec grand hangar dans le fond et une chambre pour véhicules et animaux.

Conditions—Comptant, les taxes de 1908 devant être payées par l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 déc—19 23 27—jan 3 10 17 19

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Cottage Simple,

DANS LE CINQUIEME DISTRICT, ALGER, Nos 523 et 525 rue Olivier, entre les rues Evelina et Eliza.

SUCCESSION DE MRS. PATRICK KEEGANS

No 86,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A;

PAR STROUBBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—

JEUDI, LE 21 JANVIER 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'ilet No 5, maintenant l'ilet d'assessement No 93, borné par les rues Verret, Eliza, Olivier et Evelina, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt voyer, déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 1. Lequel lot mesure, d'après ledit plan, en mesure américaine, 31 pieds, 6 pouces de face à la rue Olivier sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Patrick Keegan par achat de Robert M. Price par acte pardevant W. J. Hennessey, notaire, le 11 avril 1903, enregistré livre des transferts 193, folio 280.

Les améliorations sont connues comme Nos 523 et 525 rue Olivier, et contiennent trois chambres de chaque côté.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur devant payer en entre et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909, et faire un dépôt à l'encanteur de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant M. Bernard J. Daly, notaire.

N. E. Humphrey, avocat.

20 déc 20 27—jan 3 10 17 21

Baccich & de Montlezin.

ANNONCE JUDICIAIRE

439-41 Avenue Pelican (Alger).

Résidence Double à Deux Etages, Exceptionnellement bien située.

James E. Donohie vs St Denis DeBlanc et al.

No 87,437—Cour Civile de District.

A l'Encan, Jeudi, le 21 janvier 1909.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & de MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur—Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 10 décembre 1908, et signé le 16 décembre 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge dans l'affaire de "James E. Donahie vs St Denis Deblanc et al., No 87,437, Cour Civile de District, le vendredi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'ilet No 17, borné par les rues Verret, Alcix, Bartholomew (nouveau Bermudes) et l'avenue Pelican (anciennement Peters), sur un plan annexé à un acte passé par devant A. J. Villere, notaire, le 22 décembre 1891. Lequel lot mesure 27' 8", 3" de face sur l'Avenue Pelican, par 115' 11" 2" de profondeur courant dans une allée de 5' de large s'ouvrant sur la rue Verret, communs audit lot, et au lot B dudit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance dans les billets de l'acquéreur portant la date du jour de l'ad